



### Assemblée régulière du 2 mars 2020.

Le Préfet de la MRC, M. André Genest était présent à la rencontre de mars pour prendre le pouls des citoyens et appuyer la mairesse. M<sup>me</sup> Rochon, comme promis, a fait le point sur le projet du Complexe sportif (voir article ci-bas). Parmi les autres sujets abordés : l'environnement, les finances et un projet de participation citoyenne.

#### Environnement

On prévoit modifier les règles régissant le Comité consultatif en environnement (CCE) comme limiter la durée du mandat des membres. Ainsi, un appel de candidatures sera fait pour inviter de nouveaux bénévoles citoyens à siéger au sein du CCE.

Le Conseil a adopté un règlement (n° 869-20) permettant les installations sanitaires à lampes ultraviolet. C'est une solution de dernier recours lorsque l'installation d'un système courant de traitement des eaux usées n'est pas possible. L'installation d'un système à lampes UV est encadrée,

comme l'exigence d'un permis de construction.

#### Responsabilités des propriétaires de chiens

Le 3 mars est entrée en vigueur la nouvelle législation sur les règles que devront respecter les propriétaires de chiens. C'est aux municipalités d'appliquer la Loi. La mairesse a indiqué que Piedmont a un contrat avec la SPCA et révisera son règlement. Selon cette loi, tous les propriétaires de chien sont obligés d'enregistrer leur animal auprès de la Municipalité et devront s'assurer que leur chien est sous le contrôle d'une personne capable de maîtriser la bête s'il y a un problème.

#### Finances

Le Conseil a approuvé le refinancement pour Piedmont de projets d'emprunt totalisant 1 143 900 \$, renouvelé à compter du 10 mars. Le ministère des Finances du Québec a géré les appels d'offres à l'échelle du Québec. C'est la Banque Royale avec

un taux de 2,05 % pour un terme de cinq ans à qui a remporté le contrat.

Le règlement 860-20, révisant la tarification des biens, services, certificats et permis pour l'année 2020 a été entériné de même qu'une subvention de 500 \$ au Club optimiste.

On a approuvé le transfert de 10 000 \$ du surplus accumulé au fonds réservé pour les dépenses d'élection prévue en 2021. On a également entériné d'affecter au fonds réservés d'infrastructures aqueduc/eaux usées un montant de 5 \$ par propriétés payé à même le compte de taxes. Ce fonds créé en 2019 avait cumulé 18 155 \$ pour l'année se terminant au 31 décembre 2019.

On planifie pour 2021 créer un nouveau sentier reliant le ch. des Cormiers au chemin du Moulin. Dans ce but, en collaboration avec la SOPAIR (société de plein air des Pays-d'en-Haut), Piedmont fera une demande de subvention au programme « Transport actif en périmètre urbain » visant ainsi à défrayer 50 % du coût total prévu.

#### Vos suggestions svp

La mairesse a annoncé la création d'une nouvelle initiative nommée « budget participatif ». Les objectifs

visés sont multiples. À titre d'exemples on indique : « la transformation concrète de la Municipalité grâce aux idées des citoyens » ou encore vouloir favoriser des « échanges intéressants sur le budget et ses enjeux ».

Les citoyens ont jusqu'au 5 mai pour soumettre leur(s) proposition(s) sur le formulaire prévu à cet effet. Un comité composé d'élus et de gestionnaires choisira le ou les projets retenus. Une dépense totale de 5 000 \$ est prévue en 2020 pour ce projet. Au café-causerie du 5 avril à 10 h, on donnera plus d'information aux citoyens y participant.

#### Projet d'infrastructure chemin des Cèdres

M<sup>me</sup> Jeanne Rousseau résidente du ch. des Cèdres a demandé des précisions sur le remplacement de l'aqueduc et égouts sur sa rue, prévu en 2021. On lui a répondu qu'il y aura consultation auprès des résidents touchés et que la première étape sera l'étude de projet incluant un estimé des coûts puisque le un million indiqué au budget triennal n'est qu'un estimé préliminaire.

#### Le déneigement des rues

Est-ce que les normes pour le déneigement et la fréquence du passage des chasse-neige pour déblayer les rues ont été modifiées? Malgré un hiver plus clément comparé aux deux précédents, il semble que le tapis de neige sur les rues est resté épais, souvent trop; créant des ornières ou encore des pentes glacées à la base des bancs de neige de chemins rendus étroits et peuvent s'avérer hasardeux pour les automobilistes qui se croisent. Chemin de la Montagne et rue Principale ne sont que deux exemples de ce nouveau phénomène. La mairesse, M<sup>me</sup> Rochon, a assuré que les normes n'avaient pas été modifiées, par contre, on a embauché un nouveau directeur adjoint maintenant responsable du déneigement et deux employés ont remplacé les anciens qui ont pris leur retraite.

#### De commission scolaire à centre de services

La Commission scolaire des Laurentides a fait parvenir une lettre aux élus pour les aviser que suite à l'instauration de la Loi 40, le Conseil des commissaires sera remplacé par un Conseil d'administration, et ce à compter du 15 juin.

## Piedmont, la mairesse fait le point

# L'avenir du Complexe sportif de la MRC

LOUISE GUERTIN

**Comme promis le mois dernier, la mairesse Nathalie Rochon a fait le point sur l'avenir du projet du complexe sportif de la MRC des Pays-d'en-Haut lors de l'assemblée du Conseil de Piedmont tenue le 2 mars. Devant la hausse significative du coût de construction, les élus de la MRC doivent déterminer les prochaines étapes de même qu'évaluer les mesures à prendre.**

Piedmont ne fera pas de sondage auprès de ses citoyens. M<sup>me</sup> Rochon a indiqué que le sondage fait par la MRC des Pays-d'en-Haut était

concluant et que les échos qu'elle reçoit des citoyens sont favorables.

Le coût initial du projet était estimé à 35 M\$. Le nouvel estimé est

de 45 M\$. Le projet initial prévoyait un partage des coûts entre les trois paliers de gouvernement à environ un tiers. L'augmentation des coûts de construction oblige à réviser le partage du coût du projet entre les neuf municipalités en attendant de savoir si Québec et Ottawa accepteront d'augmenter leur contribution initiale.

À l'origine, on avait prévu différents modèles pour le complexe sportif. Au vu de l'augmentation significative des coûts lors de l'ouverture des soumissions, le Conseil des maires de la MRC a fait le choix de l'option la plus modeste.

M<sup>me</sup> Rochon a expliqué que le projet pour le Complexe prévoit un centre aquatique avec une piscine semi-olympique et des gradins pour environ 200 spectateurs, un vestiaire, des espaces administratifs, de rangement, etc. Pour la section aréna, on prévoit une glace intérieure, des gradins pour 300 personnes, des chambres de joueurs, une chambre d'arbitres, des mezzanines, etc. Il sera construit selon les standards d'efficacité énergétique LEED avec un stationnement d'environ 275 places. Il est prévu de construire le Complexe sportif adjacent à l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin à Sainte-Adèle.

La mairesse a présenté un exemple des taxes annuelles qui seraient imposées pour une propriété évaluée à 320 000 \$. Cette taxe couvrira et les coûts de construction et les coûts annuels d'exploitation du Complexe sportif. Pour l'option choisie, ce sera 78,59 \$ par année. Si les subventions initiales étaient bonifiées par les deux autres paliers de gouvernement, le coût pourrait diminuer à 68,32 \$. Le coût prévu à l'origine était de 63,53 \$. En 2020, la taxe foncière à Piedmont pour le complexe sportif s'élève à 18,16 \$.

**LES SENTIERS**  
CIMETIÈRE NATUREL

**MAGNUS POIRIER**  
AMBASSADEUR

**En tant qu'ambassadeur de services Magnus Poirier,**  
Les Sentiers cimetière naturel propose tous les produits et services funéraires dont vous avez besoin lors d'un décès.  
**Planifions ensemble.**

**2480, boul. du Curé-Labelle, Prévost, Québec J0R 1T0**

**450 565-6464**

**BENOÎT ETHIER**  
D.D.  
Denturologiste

*Parce qu'un sourire, ça fait plaisir...*

- Prothèses dentaires amovibles et sur implants : complètes ou partielles
- Réparation d'urgence • VISA, Master Card, chèque, comptant et financement disponible

*Plus de 28 années d'expérience à votre service*

**450 224-0018 • 1422, rue Moreau, Prévost (Domaine des chansonniers)**